

**PÔLE PSYCHOLOGIE - DDEC 49**  
**DEMANDE D'INTERVENTION INDIVIDUELLE**

5 rue du haut-pressoir - BP 61028 / 49010 Angers Cedex 01 - Tél : 02 41 79 51 44 - Courriel : psychologie@ec49.fr

<b>A-Informations</b> Etablissement scolaire	Nom de l'établissement : Nom du chef d'établissement : Ville :
Enseignant(e) qui adresse la demande	Nom de l'enseignant(e) : Mail : Nom de l'enseignant(e) spécialisé(e) : Mail : Si l'on souhaite vous joindre par téléphone : - à quel(s) moment(s) est-ce possible ?  - à quel(s) numéro(s) ? téléphone fixe : téléphone portable :
Enfant ou jeune concerné(e)	Nom : Prénom : Sexe : masculin féminin Date de naissance : Scolarisé(e) actuellement en classe de : Classe doublée éventuellement :
Responsables de l'enfant ou du jeune	<b>Couple parental</b> : M et Mme (nom, prénom) Adresse précise : Téléphone : Mail :  <b>Parent 1</b> : (nom, prénom) Adresse précise : Téléphone : Mail :  <b>Parent 2</b> : (nom, prénom) Adresse précise : Téléphone : Mail :  <b>Autre responsable légal</b> - Préciser :
Si l'enfant ou le jeune est confié(e) à l'ASE	Coordonnées du référent protection : Nom et adresse de la famille d'accueil ou du foyer :

- Si les parents sont séparés ou divorcés, ils exercent l'autorité tous les deux, sauf avis contraire notifié. Depuis 1993, la loi fait obligation d'informer les deux parents, même séparés, du suivi scolaire de leur enfant. Il y a nécessité de noter leurs noms et adresses respectifs.

- Pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (foyer, famille d'accueil), c'est le référent ASE qui doit être informé de votre démarche. Il se chargera de demander aux parents leur accord et c'est donc à lui que nous adresserons le feuillet "famille".

**Réservé au service**

Reçu le :	Réunion C.A.D.I.	Date RV :
Secteur :	Le :	Lieu :
Fiche :	Décision :	Horaires :

## ***B - Difficultés constatées***

Dans les apprentissages	
Dans l'adaptation sociale	

## ***C - Compétences constatées***

Que réussit-il ? Quelles sont ses ressources ?

Dans les apprentissages	
Dans l'adaptation sociale	

## ***D - Démarches effectuées dans le cadre scolaire***

Travail avec  
la famille

Concertation  
d'équipe,  
aménagement  
pédagogiques

Avis de  
l'enseignant  
spécialisé

## ***E - Interventions extérieures réalisées auprès de l'enfant ou du jeune :***

[Indiquer par qui et quand...]. Soyez précis sur les coordonnées des professionnels qui suivent l'enfant.

Prise en charge  
ou bilan extérieur

Contact,  
échanges avec  
ces intervenants  
(nature,  
résultats...)

## **F - Projets et besoins pour cet enfant ou ce jeune :**

Quelle serait votre demande, quelles sont vos questions, quelles sont vos attentes ?

### *La suite que nous donnons à votre demande :*

- Dès réception de la demande complète (feuillet école et famille), l'assistante du pôle psychologie l'enregistre. Après étude et avis favorable de la commission d'analyse des demandes d'intervention et dès que cela est possible, le psychologue propose un rendez-vous à l'enfant et sa famille. Dans le cas de parents séparés, chacun des deux parents est invité à remplir sa demande.
- Une contribution financière sera demandée à la famille. Le montant sera fixé selon le quotient familial CAF. En cas de difficultés financières, les parents peuvent contacter le secrétariat du pôle psychologie.

J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus

Le Chef d'établissement a pris connaissance de ce document et le valide

Date :